

Collecte DMA

DMA4 - Destination des DMA collectés par type de traitement

Définition

Orientation des déchets vers les filières de prise en charge : valorisation matière - valorisation organique - valorisation énergétique - incinération - stockage ISDND* - stockage ISDI*

Les DMA* comprennent les OMR*, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

*DMA : déchets ménagers et assimilés

*OMR : ordures ménagères résiduelles

*ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

*ISDI : installation de stockage des déchets inertes

PEDMA

*la Grenelle
Environnement*



Unité : Tonne et %

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison

Par déchets collectés : OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets

Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

Exemple

Destination des DMA collectés, en France, en 2009 :

Valorisation matière : 7 776 400 t soit 21 %

Valorisation organique : 5 436 713 t soit 15 %

Valorisation énergétique : 11 066 402 t soit 30 %

Incinération : 624 705 t soit 2 %

Stockage ISDND : 10 036 974 t soit 27 %

Stockage ISDI : 1 755 228 t soit 5 %

Objectif GRENELLE : orienter 35 % en 2012 et 45 % en 2015 des DMA vers les filières de recyclage matière et organique

En 2009, ce sont donc 36 % de DMA qui sont orientés vers le recyclage (matière + organique)

Mode de calcul

Comptage des tonnages envoyés en valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, incinération, stockage ISDND* et stockage ISDI*

Donnée redressée

Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

